

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2016 à 18 H 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Présents : Mme HOVART, Maire, Mme CHAPUZET, MM. GERVAIS, adjoints, Mmes BISCARAT, BOILE, MM. DANIEL, GROS, CHAMALET, CAMUS
Excusés : MM. MOREAU, GUIPONT

Approbation des délibérations concernant la réunion du 26 novembre 2015.

Madame BISCARAT Catherine est nommée secrétaire de séance.

1/ Indemnités du maire

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat en faisant bénéficier les maires à titre automatique des indemnités de fonction. En conséquence, le pourcentage alloué au titre des indemnités du maire est fixé à 17 % de l'indice 1015 à compter du 1^{er} janvier 2016.

2/ Terrain communal à La Bussière

Suite à la demande de M. GUILBERT sollicitant l'acquisition de la parcelle communale jouxtant le garage de Mme CONROZIER, le conseil municipal a émis un avis défavorable à cette cession.

3/ Salle polyvalente

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour le projet de rénovation et de mise aux normes de la salle polyvalente.

La séance est levée à 20 h